



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 FEVRIER 2014

DELIBERATION RELATIVE REMISE GRACIEUSE IUT

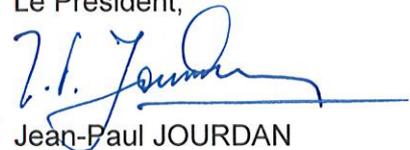
Le 14 février 2014, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ☞ a approuvé la demande de remise gracieuse proposée par l'IUT, après réunion de sa Commission des Moyens, consistant à accorder une réduction des droits de scolarité de 900 euros sur un montant total de 1800 euros en faveur d'un adulte en reprise d'études.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 14 février 2014

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres présents | 14 |
| Nombre de membres représentés | 6 |
| Nombre d'abstentions | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 20 |
| Nombre de votes pour | 20 |
| Nombre de votes contre | 0 |

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Agence Comptable – Direction des Affaires financières – IUT - PARE